

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 510

9 mars 2010

SOMMAIRE

Akila Finance S.A.	24453	Groupement des torréfacteurs-négociants	
Alfa Finance Holdings S.A.	24443	de cafés	24436
Aupetit & Associés	24454	Helios Immo S.A.	24441
Bolton Luxembourg S.à r.l.	24434	H.H. Agency International S.A., Hygiene	
Boltwin S.à r.l.	24434	and Health	24476
CIS Luxembourg S.A.	24456	IF-Advisory	24450
Computersystems Luxembourg S.A.	24442	IF-Corporate Services	24448
Courtage Textile Luxembourgeois s.à r.l.		International Télécommunications Know	
.....	24480	How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A.	24435
Cover Fin Holding S.A.	24439	Juria Experts S.à r.l.	24454
C.P.TEC S.à r.l.	24470	Kanta S.A.	24479
Crandall International S.A.	24455	Kemaba Finance S.A.	24440
Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxem-		LuxELIT S.à r.l.	24441
bourg Branch	24442	LuxFoto a.s.b.l.	24474
Dole Luxembourg II S.à r.l.	24455	Mayroy	24452
Doucescal SA	24442	Ol-Games S.A.	24477
Elefant S.A.	24443	Oil Ressources S.A.	24479
ENEC European-Nitrogen-Equipment-		P.F.L. S.A.	24473
Construction S. à r.l.	24473	Piphi	24461
Etna Properties S.à r.l.	24440	Quadraus S.A.	24472
European Relocation Services S.A.	24436	Seema Management S.à r.l.	24466
Financière Concorde S.A.	24448	Ulvsunda Real Estate	24437
Finimmo Wealth Management S.A.	24440	Vantico Group S.à r.l.	24463
Green Partners S.C.A.	24437		

**Boltwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Bolton Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 149.487.

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of January.
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Quebec Nominees Limited, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mrs Christine VALETTE, Relationship Manager residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès

acting by virtue of a proxy given on January 19th, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Bolton Luxembourg S. à r.l. having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on November 13th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2493 of December 22nd, 2009

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 149.487

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Boltwin S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name Boltwin S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Madame Christine VALETTE, employée, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès

en vertu d'une procuration datée du 19 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associé de la société à responsabilité limitée Bolton Luxembourg S. à r.l. avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2493 du 22 décembre 2009

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.487

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Boltwin S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Boltwin S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.VALETTE, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3996. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010021813/74.

(100017370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 2B, rue Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.342.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 novembre 2009 que:

Messieurs O'Donoghue Philip et Curran William démissionne de leur poste d'administrateur.

La Société de Révision et d'Expertises Société Civile démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Eric Schröder, né le 05.04.1969 à Anderlecht (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, Hersamont 27 (nouvelle adresse);

- Monsieur Philippe Schröder, né le 26.03.1965 à Anderlecht (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen, Hooghstrasse 92;

- Madame Audrey Preher, née le 10.06.1972 à Uccle (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, Hersamont 27 (nouvelle adresse);

et le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Eric Schröder, né le 05.04.1969 à Anderlecht (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, Hersamont 27 (nouvelle adresse) est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010022582/25.

(100018313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Groupement des torréfacteurs-négociants de cafés, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.261.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 13 janvier 2010 à 10 hrs

Le Conseil d'Administration de l'ASBL Groupement des torréfacteurs-négociants de cafés prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Le Conseil d'Administration de l'ASBL Groupement des Torréfacteurs-négociants de cafés prononce la dissolution de l'ASBL Groupement des Torréfacteurs-négociants de cafés avec effet au 31 janvier 2010. Dans le même temps est nommé liquidateur pour la société:

Monsieur Germain Cleenewerck

Directeur Administration et Finances Cactus S.A.

p/a BP 36

L-8005 Bertrange.

Après épurement du passif, l'actif restant sera versé comme le prévois les statuts de la société à la Confédération du commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Bertrange, le 13.01.2010.

Pour extrait conforme

Max LEESCH

Référence de publication: 2010022581/23.

(100018302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

European Relocation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.600.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2009 que:

La société Telos Corp démissionne de son poste d'administrateur, avec effet au 01.01.2005.

La société Europe Fiduciaire (Luxembourg) SA démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 01.01.2005.

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits, avec effet au 01.01.2005 et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- la société Block Earl and Company SA, avec siège social à Wickams Cay 1, De Castro Street, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques (nouvelle adresse), BVI CO Number 1051691, ici représentée par Monsieur Jean Nicolas Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Madame Sylvie Schmit-Verbrugghen, née le 22.05.1964 à Gent (Belgique), demeurant à L-8357 Goebelange, 4, Domaine du Beaugard.

La société Telos Direct Services Limited, avec siège social à Wickams Cay 1, De Castro Street, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, BVI CO Number 1044818, ici représentée par Monsieur Jean Nicolas Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur, avec effet au 01.01.2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le mandat de l'administrateur-délégué Madame Sylvie Schmit-Verbrugghen, née le 22.05.1964 à Gent (Belgique), demeurant à L-8357 Goebelange, 4, Domaine du Beaugard, est reconduit, avec effet au 01.01.2005, et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La société Fidu-Concept Sàrl, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes, avec effet au 01.01.2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010022580/31.

(100018323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Green Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 91.194,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.577.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2010 que le mandat des membres du conseil de surveillance (M. Arsène Kronshagen, M. Claude Baer, Mme Véronique Reveilliez) et que le mandat du réviseur d'entreprises (Ernst & Young) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agent domiciliataire

Frank Walenta

Référence de publication: 2010022579/15.

(100018058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ulvunda Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.823.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"Sjövillan Ekudden AB", a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office at c/o Alga Styinvest AB, Engelbrektsplan 2, SE-114 34 Stockholm (Sweden),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 22 December 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "ULVSUNDA REAL ESTATE", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 67 823, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 18 December 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 173 on 16 March 1999.

The Articles of Association of said company have been amended for the last time pursuant to a decision of the shareholders taken under private seal on 27 May 2002, which decision was published in the Mémorial on 23 October 2002, number 1524.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED NINETEEN EURO and FORTY-SEVEN CENTS (12,419.47 EUR) divided into five hundred and one (501) shares with a par value of TWENTY-FOUR point SEVEN EIGHT NINE THREE SIX EURO (24.78936 EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "ULVSUNDA REAL ESTATE", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "ULVSUNDA REAL ESTATE", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"Sjövillan Ekudden AB", une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à c/o Alga Styrinvest AB, Engelbrektsplan 2, SE-114 34 Stockholm (Suède),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Stockholm (Suède), le 22 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "ULVSUNDA REAL ESTATE", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67 823, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 173 du 16 mars 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés dernièrement suivant décision des associés de la société, tenues sous seing privé à la date du 27 mai 2002, lesquelles décisions furent publiées au Mémorial, le 23 octobre 2002, numéro 1524.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF EUROS et QUARANTE-SEPT CENTS (12.419,47 EUR) divisé en cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT HUIT NEUF TROIS SIX EUROS (24,78936 EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "ULVSUNDA REAL ESTATE", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "ULVSUNDA REAL ESTATE" prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. HÄLL-LUNDGREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/217. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022338/95.

(100017964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Cover Fin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.342.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quinzième jour de janvier.

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227,

ici représentée par Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme holding "COVER FIN HOLDING S.A.", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 70342, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 656 du 30 août 1999 et modifié en date du 21 juin 2004, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 934 du 20 septembre 2004 (la "Société").

- que le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 75.000 (soixante quinze mille euros) divisé en 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, numéro d'incorporation 350391, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société COVER FIN HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société: L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2010. LAC/2010/3110. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010022383/62.

(100017935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 15 janvier 2010 que l'associé unique de la Société, Caeculus Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.564, a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société à Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111.

Par conséquent, à compter du 15 janvier 2010, Old World Properties LLC est l'associé unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Old World Properties LLC	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022576/21.

(100017686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 décembre 2009

Est nommé réviseur d'entreprise la durée du venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 89 Pafbruch, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010022577/13.

(100018090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juin 2009, que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

KEMABA FINANCE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010022590/20.

(100018190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

LuxELIT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.789,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.477.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 20 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 20 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 20 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Peter Gibbs
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010022591/21.

(100018056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.702.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 3 mai 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

HELIOS IMMO S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010022617/21.

(100018201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.016.

—
Extrait des résolutions écrites en date du 16 décembre 2009

Les actionnaires ont décidé

- D'accepter la démission de Katarzyna Dyzewska à la fonction de Gérant de la succursale avec effet au 1^{er} septembre 2009.

- De nommer Annick Magermans, né le 22 mai 1976 à Verviers en Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de Gérant de la succursale en tenant un pouvoir individuel avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02.02.2010.

Référence de publication: 2010022629/16.

(100017576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Computersystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.089.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue exceptionnellement à la division des télécommunications de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, 2 rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg, le 31 décembre 2009

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 décembre 2009 que l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de:

- fixer à six (6) membres le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la Société;
- désigner les nouveaux administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

* Monsieur Joseph Glod, né le 31 janvier 1954 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 8a, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg;

* Monsieur Jean-Marie Spaus, né le 31 janvier 1966 à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg; et

* Monsieur Paul Kieffer, né le 11 mars 1948 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour COMPUTERSYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010022630/24.

(100018132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Doucescal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 109.208.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 janvier 2010

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 et en remplacement de Mlle Maud Laurence Amélie JACQUOT, Madame Pascale COINE, née le 06/06/1956 à F-54 JARVILLE-LA-MALGRANGE et demeurant 4, allée du Sire de Rechicourt à F-54210 SAINT-NICOLAS-DE PORT.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 et en remplacement de M. Michel Edmond Fernand JACQUOT, Madame Sylvie PATOUX, née le 04/07/1958 à F-62 SAINT-POL-SUR-TERNOISE et demeurant 6, allée Paul Verlaine à F-54420 SAULXURES-LES-NANCY.

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Laurent Pierre Louis DELAYEN de son mandat de délégué à la gestion journalière.

La fonction initiale "d'administrateur-délégué" de M. Michel Edmond Fernand JACQUOT est remplacée par par "Délégué à la gestion journalière" de la société.

Pour extrait sincère et conforme
 Référence de publication: 2010022631/19.
 (100017572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Elefant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 73.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 14 décembre 2009:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mr Niccolo LUCCHINI de son poste d'administrateur et Président du Conseil.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Mme Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010022632/16.

(100018192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Alfa Finance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
 R.C.S. Luxembourg B 70.119.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December,

In front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, registered to the Luxembourg trade and companies register, under the number B 70.119 (the "Transferor"), here represented by Mr. Pavel Nazarian, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors by virtue of a power of attorney granted by the board of directors by circular resolutions dated December 31, 2009;

and

2) ABH HOLDINGS CORP., a holding company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, originally incorporated under The International Business Companies Act and automatically re-registered under The BVI Business Companies Act on January 1, 2007, number 584628, having its registered office located in the offices of Trident Trust Company (BVI) Limited who is the registered agent of the Company and who is located in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Transferee"),

here represented by Mr. Pavel Nazarian, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said power of attorney and circular resolutions initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Pavel Nazarian, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary, in accordance with article 308bis-7 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), to enact the following:

WHEREAS:

- The object of the Transferor is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

- The object of the Transferee is, inter alia, to engage in any activity that is not prohibited under any law for the time being in force in the British Virgin Island, which includes the holding of investments.

- On the date of the Transfer Agreement (as defined below), the general meeting of shareholders of the Transferor has requested the undersigned notary to enact that it has decided to approve the transfer plan dated November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 30, 2009, number 2328 (the "Transfer Plan") pursuant to which the Transferor will transfer the technical resources and the human capital that ensure the administration, control and development of the Transferor's portfolio of investments (the "Professional Assets") to the Transferee (the "Transfer").

- According to article 308bis-7 of the Law and following the approval of the Transfer by the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor, the parties to the Transfer have decided to enter into the present transfer agreement (the "Transfer Agreement") in order to set out the conditions of the Transfer.

CONSEQUENTLY, THE PARTIES HAVE AGREED UPON THE FOLLOWING:

The Transferor will transfer the Professional Assets to the Transferee, in consideration of fifty thousand four hundred nineteen Euros and seventy-nine cents (EUR 50,419.79) to be paid in cash.

This Transfer Agreement is established in accordance with articles 308bis-6 to 308bis-14 of the Law.

A. Assets and Liabilities contained in the professional assets to be transferred.

In accordance with article 308bis-8 (2) of the Law, an inventory which clearly lists the assets and liabilities to be transferred has been drawn as of October 31, 2009. The assets and liabilities to be transferred to the Transferee consist of:

A) Assets:

- Office equipment (printer, safes);
- Computer equipment (computer, uninterruptible power supply, laptops, server);

B) Liabilities:

- None.

C) Agreements:

- Employment agreements (as amended);
- Lease agreements (as amended); and
- Certain other service agreements.

An exhaustive list of all the assets, liabilities and agreements constituting the Professional Assets to be transferred is annexed to the present deed as Schedule 1 and will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The lease agreements under number 6, 7 and 8 of Schedule 1 are transferred under the suspensive condition that the relevant lessors approve the transfer of these agreements.

B. Total value of the assets and Liabilities of the Professional Assets

In accordance with article 308bis-8 paragraph 2 c), the total value of the assets and liabilities to be transferred is set up as follows:

- Total value of the assets to be transferred: fifty thousand four hundred nineteen Euros and seventy-nine cents (EUR 50,419.79).

- Total value of the liabilities to be transferred: Nil.

Consequently, the inventory of the assets and liabilities to be transferred shows, in accordance with article 308bis-8 paragraph 3 of the Law, an excess of assets.

C. Consideration for the Transfer

In accordance with article 308bis-8 2 d) of the Law, the parties have agreed that the consideration of the Transfer will be as follows:

the Transferee will pay the Transferor fifty thousand four hundred nineteen Euros and seventy-nine cents (EUR 50,419.79) in cash by wire transfer into the bank account specified below:

Beneficiary bank: ING Luxembourg

52 rte d'Esch

L-2965 Luxembourg (Luxembourg)

Beneficiary name; Alfa Finance Holdings S.A.

Account number: LU95 0141 6343 3690 0000

Swift code: CELLLULL

D. Date of the transfer of the Professional Assets

In accordance with the provisions of article 308bis-12 of the Law, the effective date of the Transfer will be December 31, 2009 (the "Effective Date"), the date on which the meeting of members of the Transferee and the extraordinary general meeting of shareholders of the Transferor took place and approved the transfer of Professional Assets.

E. Consequences of the Transfer

As at the Effective Date, according to the provisions of article 308bis-6 and the Law, the Transferor will transfer to the Transferee, the Professional Assets. All rights and obligations of the Professional Assets will be taken over by the Transferee and the Transferee will assume all the liabilities and payment obligations in relation to the Professional Assets as its own.

From an accounting standpoint, the Transfer will be considered to have been completed by January 1, 2010.

F. Conditions of the Transfer

The Transfer is subject to the following conditions:

- a) The Transferee acquires the Professional Assets in their current state, i.e. in the condition which they are in on the Effective Date. The Transferee shall have no right of recourse against the Transferor or its shareholders in connection with the transfer of the Professional Assets;
- b) The Transferee, from the Effective Date, shall pay all ordinary and extraordinary taxes, contributions, duties, insurance premiums and other premiums, annuities and royalties to which it shall be liable resulting from the ownership of the Professional Assets, regardless of the period during which the liability arose, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law;
- c) The Transferee shall assume all contracts and obligations transferred from the Transferor in the condition in which the said contracts and obligations exist on the Effective Date, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law;
- d) Specifically, from the Effective Date the Transferee shall execute all transferred contracts which have been entered into with the Transferor's creditors. The Transferee shall be subrogated to all resulting rights and obligations at its own risks, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law;
- e) The Transferee shall assume all the liabilities being part of the Professional Assets and shall pay the interest and principal on all debts and obligations of any kind owed by the Transferor, without derogating from the provisions of article 308bis-11 of the Law;
- f) The Transferee shall take all steps that are required or necessary to enforce the transfer of the Professional Assets; and
- g) The Transferor shall guarantee that no post-inventory event impacted inventory value and that the said inventory value is still positive.

G. Particular advantages

Neither the shareholders of the Transferor, nor the shareholders of the Transferee shall be granted special rights and there are no holders of securities other than the shareholders holding shares of the Transferee and the Transferor. No particular advantages will be granted to the directors, nor to the auditors of the two companies in relation and as a consequence of the Transfer.

Without prejudice to the above, all assets and liabilities related to the Professional Assets as of October 31, 2009 and not further described in this Transfer Plan shall be allocated to the Transferee.

H. Governing law and Jurisdiction

This Transfer Agreement shall be governed by, and construed in accordance with, the laws of Luxembourg. Any disputes in connection with this Transfer Agreement shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of this Transfer Agreement and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Transferor and the Transferee pursuant to Law, and that the present Transfer Plan is in accordance with the Law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holders of each of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holders and in the event of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After having been read to the proxy holders of each of the above appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg:

Ont comparu:

1) ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.119 (le "Cédant"),

ici représentée par M. Pavel Nazarian, demeurant au Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration du Cédant, par résolutions circulaires en date du 31 décembre 2009,

et

2) ABH HOLDINGS CORP., une holding company constituée et existant selon le droit des îles Vierges britanniques, originairement incorporée selon The International Business Companies Act et automatiquement réinscrite selon The BVI Business Companies Act on January 1, 2007, sous le numéro 584628, ayant son siège social situé aux bureaux de Trident Trust Company (BVI) Limited, qui est le registered agent de la Société et qui est situé au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques (le "Cessionnaire"), ici représenté par M. Pavel Nazarian, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration et les résolutions circulaires, après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Pavel Nazarian, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant, conformément à l'article 308bis-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), d'acter ce qui suit:

ATTENDU QUE:

- L'objet social du Cédant est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

- L'objet social du Cessionnaire est inter alia, est l'exercice de toute activité autorisée par les lois des Îles Vierges britanniques telles qu'en vigueur actuellement, incluant notamment la détention d'investissements.

- A la date du présent contrat, l'assemblée générale des actionnaires du Cédant a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a décidé d'approuver le projet de transfert en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 novembre 2009, numéro 2328 (le "Projet de Transfert") selon les termes en vertu desquels le Cédant transférera les ressources techniques et les ressources humaines qui assurent l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille de participations (le "Patrimoine Professionnel") au Cessionnaire (le "Transfert").

- Conformément à l'article 308bis-7 de la Loi et suite à l'approbation du Transfert par l'assemblée générale des actionnaires du Cédant, les participants au Transfert décident de conclure par écrit le présent contrat de transfert (le "Contrat de Transfert") afin de fixer les conditions du Transfert.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT:

Le Cédant transférera son Patrimoine Professionnel au Cessionnaire, en contrepartie de cinquante mille quatre cents dix-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 50.419,79) payable en liquide.

Ce Contrat de Transfert est établi conformément aux articles 308bis-6 à 308bis-14 de la Loi.

A. Eléments d'actifs et de Passifs du patrimoine professionnel à transférer:

Conformément à l'article 308bis-8 (2) de la Loi, un inventaire qui désigne clairement les éléments du patrimoine actif et passif qui seront transférés a été établi le 31 octobre 2009.

Les actifs et les passifs qui seront transférés au Cessionnaire consistent notamment en:

A) Actifs:

- Equipement de bureau (imprimante, coffres);
- Equipement informatique (ordinateur, groupe électrogène, ordinateurs portables, serveur);

B) Passifs:

Aucun

C) Contrats

- Contrats de travail (tels que modifiés);
- Contrat de bail (tels que modifiés); et
- Certains autres accords de service.

Une liste exhaustive de tous les actifs, passifs et de tous les contrats constituant le Patrimoine Professionnel à transférer est annexée au présent acte comme Annexe 1 et restera annexée au présent pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les contrats de bail numéro 6, 7 et 8 de l'Annexe 1 sont transférés sous la condition suspensive que les bailleurs appropriés approuvent le transfert de ces contrats.

B. Valeur totale des éléments actifs et Passifs du Patrimoine Professionnel

Conformément à l'article 308bis-8 alinéa 2 c), la valeur totale des actifs et des passifs transférés est établie comme suit:

- La valeur totale des actifs transférés est de cinquante mille quatre cent dix-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 50.419,79)

- La valeur totale des passifs transférés est: nulle. L'inventaire des actifs et passifs transférés présente donc, conformément à l'article 308bis-8 alinéa 3 de la Loi, un excédent d'actifs.

C. Rémunération du Transfert:

Conformément aux articles 308bis-8 alinéa 2 d) de la Loi, les parties fixent la rémunération du Transfert comme suit: le Cessionnaire payera au Cédant cinquante mille quatre cent dix-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 50.419,79) par virement bancaire sur le compte ci-dessous:

Banque Bénéficiaire: ING Luxembourg
52 rte d'Esch
L-2965 Luxembourg (Luxembourg)
Nom du bénéficiaire: Alfa Finance Holdings S.A.
Numéro de compte: LU95 0141 6343 3690 0000
Swift code: CELLULL

D. Date du transfert de Patrimoine Professionnel.

Conformément aux dispositions de l'article 308bis-12 de la Loi, la date effective du Transfert est le 31 décembre 2009 (ci-après la "Date Effective"), date à laquelle l'assemblée des actionnaires du Cessionnaire et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cédant ont été tenues et la date à laquelle les deux organes ont approuvé le transfert de Patrimoine Professionnel.

E. Effets du Transfert.

A la Date Effective, et conformément à l'article 308bis-6 de la Loi, le Cédant transférera au Cessionnaire son Patrimoine Professionnel. Tous les droits et obligations relatifs au Patrimoine Professionnel seront repris par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera tout le passif et le paiement des dettes relatives au Patrimoine Professionnel, comme s'il s'agissait de son propre patrimoine.

D'un point de vue comptable, le Transfert sera considéré comme accompli au 1^{er} janvier 2010.

F. Conditions du Transfert de Patrimoine Professionnel.

Le Transfert sera réalisé sous les conditions suivantes:

- a) Le Cessionnaire acquiert le Patrimoine Professionnel dans son état actuel c'est-à-dire dans l'état dans lequel il se trouve à la Date Effective. Le Cessionnaire n'aura aucun droit de recours contre le Cédant ou ses actionnaires relativement au Transfert du Patrimoine Professionnel;
- b) Le Cessionnaire devra, à partir de la Date Effective, payer toutes les taxes ordinaires et exceptionnelles, contributions, impôts, droits, primes d'assurances et autres primes, annuités et droits d'auteur qui seront dus en vertu de la propriété du Patrimoine Professionnel, quelle que soit la période au cours de laquelle la dette est née, sans déroger à l'article 308bis-11 de la Loi;
- c) Le Cessionnaire devra assumer tous les contrats et obligations transférés par le Cédant dans l'état dans lequel ces contrats et obligations existent à la Date Effective, sans déroger à l'article 308bis-11 de la Loi;
- d) Surtout, à compter de la Date Effective, le Cessionnaire devra exécuter tous les contrats transférés existant avec les créanciers du Cédant et le Cessionnaire sera subrogé, à ses propres risques et périls, dans tous les droits et obligations qui en découlent, sans déroger à l'article 308bis-11 de la Loi;
- e) Le Cessionnaire devra assumer tout le passif relatif au Patrimoine Professionnel et devra payer les intérêts et le montant principal de toutes les dettes et obligations de toute nature et ce sans déroger à l'article 308bis-11 de la Loi;
- f) Le Cessionnaire procédera à toutes les formalités requises ou nécessaires pour donner effet au transfert de Patrimoine Professionnel; et
- g) Le Cédant garantit qu'aucun événement après la date d'inventaire n'a impacté la valeur d'inventaire et que celle-ci présente toujours une valeur positive.

G. Avantages particuliers.

Ni les actionnaires du Cédant, ni les actionnaires du Cessionnaire ne jouiront de droits spéciaux et il n'existe pas d'autres détenteurs de titres que les actionnaires du Cessionnaire et du Cédant.

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs, ni aux commissaires aux comptes des deux sociétés relativement et en conséquence du Transfert.

Sans préjudice des stipulations ci-dessus, tout l'actif et tout le passif liés au Patrimoine Professionnel au 31 octobre 2009 et qui ne font pas l'objet de précisions supplémentaires dans ce Projet de Transfert seront alloués au Cessionnaire.

H. Droit applicable et Compétence juridictionnelle

Ce Contrat de Transfert est régi, et sera interprété conformément au droit luxembourgeois. Tout litige en relation avec le Contrat de Transfert sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité de ce Contrat de Transfert et de tous actes, documents

et formalités incombant au Cédant et au Cessionnaire en vertu de la Loi et que le présent Contrat de Transfert est conforme à la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: P. NAZARIAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/764. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le .22 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021622/269.

(100017177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Financière Concorde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 135.867.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 12 janvier 2010 que:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010022633/13.

(100017839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

IF-Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.346.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IF-Corporate Services", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143346, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3018 du 24 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée à la "domiciliation" de la société anonyme "INTERFIDUCIAIRE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77376, à la Société soumise aux dispositions de l'article 308bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 80.000,-EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,-EUR à 111.000,- EUR par l'émission de 80 actions nouvelles avec une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par l'apport de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée à la "domiciliation" de la société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", conformément à la convention d'apport signée en date 7 décembre 2009.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions précédentes.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de (i) l'article 300 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en relation avec le transfert de la branche autonome d'activité mentionnée ci-dessus et (ii) l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26-1 de ladite loi.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le transfert de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée à "la domiciliation" de la prémentionnée société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", (le "Transférant") à la Société (le "Bénéficiaire") avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009, conformément aux termes et conditions de la convention d'apport signée en date du 7 décembre 2009 entre le Bénéficiaire et le Transférant (la "Convention").

Une copie de la Convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent onze mille euros (111.000,- EUR) par l'émission de quatre-vingts (80) actions nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Jean-Claude LUCIUS, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux quatre-vingts (80) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune et de les libérer intégralement moyennant un apport en nature de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée à "la domiciliation" conformément à la Convention.

Rapport d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la réalité de l'apport et sa consistance a fait l'objet d'un rapport d'évaluation dressé par le réviseur d'entreprises indépendant la société "INTERAUDIT", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dûment représentée par Monsieur Edward KOSTKA, dans lequel les éléments d'actif et de passif ayant trait à la branche autonome d'activité ainsi apportée ont été décrits.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

24450

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sur quoi, l'assemblée décide (i) d'accepter ladite souscription et son paiement par l'apport pré-décrit et (ii) d'attribuer en accord les quatre-vingts (80) actions nouvellement émises au Transférant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent onze mille euros (111.000,-EUR), représenté par cent onze (111) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LUCIUS - SINESI - MERSY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5083. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021655/106.

(100017152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

IF-Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.980.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IF-Advisory", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143980, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 2 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée au "conseil en matière fiscale, sociale, droit du travail, ainsi qu'aux déclarations fiscales des personnes physiques" de la société anonyme "INTERFIDUCIAIRE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77376, à la Société soumis aux dispositions de l'article 308bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 140.000,-EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 171.000,- EUR par l'émission de 140 actions nouvelles avec une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par l'apport de la branche autonome d'activité ayant trait à l'activité liée au "conseil en matière fiscale, sociale, droit du travail, ainsi qu'aux déclarations fiscales des personnes physiques" de la société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", conformément à la convention d'apport signée en date 7 décembre 2009.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions précédentes.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de (i) l'article 300 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en relation avec le transfert de la branche autonome d'activité mentionnée ci-dessus et (ii) l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26-1 de ladite loi.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le transfert de la branche autonome d'activité liée au "conseil en matière fiscale, sociale, droit du travail, ainsi qu'aux déclarations fiscales des personnes physiques de la prémentionnée société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", (le "Transférant") à la Société (le "Bénéficiaire") avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009, conformément aux termes et conditions de la convention d'apport signée en date du 7 décembre 2009 entre le Bénéficiaire et le Transférant (la "Convention").

Une copie de la Convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR) par l'émission de cent quarante (140) actions nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Jean-Claude LUCIUS, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux cent quarante (140) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune et de les libérer intégralement moyennant un apport en nature de la branche autonome d'activité liée au "conseil en matière fiscale, sociale, droit du travail, ainsi qu'aux déclarations fiscales des personnes physiques" conformément à la Convention.

Rapport d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la réalité de l'apport et sa consistance a fait l'objet d'un rapport d'évaluation dressé par le réviseur d'entreprises indépendant la société "INTERAUDIT", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dûment représentée par Monsieur Edward KOSTKA, dans lequel les éléments d'actif et de passif ayant trait à la branche autonome d'activité ainsi apportée ont été décrits.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sur quoi, l'assemblée décide (i) d'accepter ladite souscription et son paiement par l'apport pré-décrit et (ii) d'attribuer en accord les cent quarante (140) actions nouvellement émises au Transférant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR), représenté par cent soixante et onze (171) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LUCIUS - SINESI - MERSY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5084. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021656/109.

(100016886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Anne MIGNON, Attachée, demeurant au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société "MAY-ROY", une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2314 du 26 novembre 2009,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 21 septembre 2009.

Une copie de la résolution du conseil d'administration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 3 août 2007.

La procuration est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 28 septembre 2009.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article cinq (5) des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 12.525.385.-) divisé en soixante-deux millions six cent vingt-six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions

de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de classe D qui réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la "Société Générale Bank & Trust" a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société,

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 19 octobre 2009, souscrites par Monsieur Ernest LOUMAYE, résidant C/O Heab Stryte, 2 Chemin des Hauts Crets, CH-1223 Cologny, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission;

- trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de catégorie D en date du 7 décembre 2009, souscrites par Monsieur Engxin DONG, résidant 66 Fairview St, USA- MA 01746, Holliston libérées en numéraire, pour un montant total de cent deux mille Euros (EUR 102.000.-) dont un montant de sept cent cinquante euros (EUR 750.-) est alloué au capital et un montant de cent et un mille deux cent cinquante euros (EUR 101.250.-) est alloué au poste prime d'émission;

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 9 décembre 2009, souscrites par Monsieur Bernard BONNY, résidant 19 boulevard Saussaye, F-92200 Neuilly, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission.

Preuve de la réception du prix d'exercice et de l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié pour se lire comme suit:

Art. 5. (sixième alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à douze millions trois cent quarante-trois mille soixante-douze euros (EUR 12.343.072.-), divisé en soixante et un millions sept cent quinze mille trois cent soixante (61.715.360) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et un million cent cinquante-neuf mille sept cent dix (1.159.710) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16160. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021698/66.

(100017221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L - 1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert RECKINGER, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pit RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L - 1340 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Jérôme FORIEL-DESTEZET, avec adresse privée au 6-10 rue de la Cure, Bâtiment C, F - 75016 Paris, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseur d'Entreprise:

- DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2010.

AKILA FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010022554/24.

(100018266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**Juria Experts S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aupetit & Associés).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.829.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Philippe Aupetit, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 154, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

2) Madame Valérie Aupetit, née Costes, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 45, rue des Bergers, F-75015 Paris, France,

tous les deux ici représentés par Madame Nicole Reinert, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la Société Aupetit & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.289, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 du 12 décembre 2002, dont les statuts ont été modifiés par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en Juria Experts S.à r.l. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de Juria Experts S.à r.l.".

Deuxième résolution

Cession de parts sociales

1) Madame Valérie Aupetit, née Costes, prénommée, représentée comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Juria Consulting S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ici représentée par deux administrateurs, Madame Nicole Reinert et Monsieur Claude Schmit, les deux demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ce acceptant, trente (30) parts sociales de la Société, pour le prix de EUR 750.-

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

2) - Monsieur Jean-Philippe Aupetit, prénommé, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Juria Consulting S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ici représentée par deux administrateurs, Madame Nicole Reinert et Monsieur Claude Schmit, les deux demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ce acceptant, deux cent dix (210) parts sociales de la Société, pour le prix de EUR 5.250.-

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

3) - Monsieur Jean-Philippe Aupetit, prénommé, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Madame Annette Michels, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange, ici présente et ce acceptant, cent quatre-vingt (180) parts sociales de la Société, pour le prix de EUR 4.500,-.

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

En conséquence, les six cents (600) parts sociales sont attribuées désormais comme suit:

- Monsieur Jean-Philippe Aupetit	180 parts sociales
- Juria Consulting S.A.	240 parts sociales
- Madame Annette Michels	180 parts sociales

Troisième résolution

Les associés décident de nommer un deuxième gérant pour une durée indéterminée, à savoir:

Madame Annette Michels, prénommée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

Les gérants de la société, Monsieur Jean-Philippe Aupetit et Madame Annette Michels, prénommés, dûment représentés comme indiqués ci-dessus, ont accepté au nom et pour compte de la société les cessions de parts sociales ci-avant intervenues et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. REINERT, A. MICHELS, C. SCHMIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57591. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021704/73.

(100017001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010022409/14.

(100016874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CRANDALL INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Dr. Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010022675/21.

(100018280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of January,

before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIS Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg, on 22 November 2004, published in Mémorial C number 106 on 4 February 2005, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 104.282, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed received by the undersigned notary on 19 January 2010, not yet published. The meeting was declared open at 0.45 p.m. with Mr Philipp Turowski, director, with professional address in Eschborn, Germany, in the chair, who appointed as secretary Maître Nicolas Gauzès, attorney-at-law with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Rose-Marie Arcanger, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To acknowledge the redemption by the Company of eighty (80) redeemable shares (the "Redeemed Shares") with the proceeds of the issuance by the Board of Directors of eighty (80) new redeemable shares within the limits of the authorised capital in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies (the "Law"), with a view to their cancellation.

2. To approve the cancellation of the Redeemed Shares and to reduce the current corporate capital, consisting of one million two hundred ten thousand US Dollars (USD 1,210,000.-) divided into one thousand two hundred ten (1,210) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of eighty thousand US Dollars (USD 80,000.-) so as to bring it to an amount of one million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,130,000.-) divided into one thousand one hundred thirty (1,130) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

3. To further reduce the corporate capital, consisting of one million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,130,000.-) divided into one thousand one hundred thirty (1,130) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of one hundred ten thousand US Dollars (USD 110,000.-) so as to bring it to an amount of one million twenty thousand US Dollars (USD 1,020,000.-) divided into one thousand twenty (1,020) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by redeeming and cancelling the one hundred ten (110) redeemable shares held by M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gage, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornells Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law and the articles of association of the Company.

4. To approve the cancellation in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law of twenty (20) redeemable shares held by the Company and to further reduce the corporate capital, consisting of one million twenty thousand US Dollars (USD 1,020,000.-) divided into one thousand twenty (1,020) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) so as to bring it to an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

5. To amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to reflect the capital reduction.

6. To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the capital reduction.

7. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the meeting was duly convened on 5 January 2010 and it appears from the attendance list that 920 shares of the Company, representing 76% of the share capital of the Company, are represented at this meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The meeting RESOLVED to acknowledge the redemption by the Company of the Redeemed Shares with the proceeds of the issuance by the Board of Directors of eighty (80) new redeemable shares within the limits of the authorised capital in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies (the "Law"), with a view to their cancellation.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Second resolution

The meeting RESOLVED to approve the cancellation of the Redeemed Shares and to reduce the current corporate capital, consisting of one million two hundred ten thousand US Dollars (USD 1,210,000.-) divided into one thousand two hundred ten (1,210) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of eighty thousand US Dollars (USD 80,000.-) so as to bring it to an amount of one million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,130,000.-) divided into one thousand one hundred thirty (1,130) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Third resolution

The meeting RESOLVED to further reduce the corporate capital, consisting of one million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,130,000.-) divided into one thousand one hundred thirty (1,130) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of one hundred ten thousand US Dollars (USD 110,000.-) so as to bring it to an amount of one million twenty thousand US Dollars (USD 1,020,000.-) divided into one thousand twenty (1,020) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by redeeming and cancelling the one hundred ten (110) redeemable shares held by M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gaige, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornelis Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law and the articles of association of the Company.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Fourth resolution

The meeting RESOLVED to approve the cancellation in accordance with articles 49-2 et seq. of the Law of twenty (20) redeemable shares held by the Company and to further reduce the corporate capital, consisting of one million twenty thousand US Dollars (USD 1,020,000.-) divided into one thousand twenty (1,020) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each, by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) so as to bring it to an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Fifth resolution

The meeting RESOLVED to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows in order to reflect the foregoing resolutions:

" **Art. 6. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) redeemable shares. Each issued share has a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) and is fully paid up."

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Sixth resolution

The meeting RESOLVED to confer all and any powers to any member of the board of directors of the Company in order to implement the above resolutions, and in particular to pay ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) to each of the following individuals, M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gaige, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornelis Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann, at least thirty (30) days after the publication of the present deed, as complete payment of the redemption price of the cancelled shares.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: 920 shares

Voting against: 0 share

Abstaining: 0 share

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 1.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIS Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 106 du 4 Février 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.282 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 19 janvier 2010, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.45 heures sous la présidence de M. Philipp Turowski, administrateur, domicilié professionnellement à Eschborn, Allemagne, qui a désigné comme secrétaire Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rose-Marie Arcanger, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Constat du rachat par la Société de quatre-vingts (80) actions rachetables (les "Actions Rachetables") avec le produit de l'émission par le Conseil d'Administration de quatre-vingts (80) nouvelles actions rachetables dans les limites du capital

autorisé en conformité avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la "Loi"), en vue de leur annulation.

2 Approbation de l'annulation des Actions Rachetables et réduction du capital social, consistant en un million deux cent dix mille US Dollars (USD 1.210.000,-) représenté par mille deux cent dix (1.210) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de quatre-vingt mille US Dollars (USD 80.000,-) de façon à le réduire à un montant de un million cent trente mille US Dollars (USD 1.130.000,-) représenté par mille cent trente (1.130) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

3 Réduction supplémentaire du capital social, consistant en un million cent trente mille US Dollars (USD 1.130.000,-) représenté par mille cent trente (1.130) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de cent dix mille US Dollars (USD 110.000,-) de façon à le réduire à un montant de un million vingt mille US Dollars (USD 1.020.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, en rachetant et annulant les cent dix (110) actions rachetables détenues par M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gaige, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornelis Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann, en conformité avec les articles 49-2 et suivants de la Loi et les statuts de la Société.

4 Approbation de l'annulation en conformité avec les articles 49-2 et suivants de la Loi de vingt (20) actions rachetables détenues par la Société et nouvelle réduction du capital social consistant en un million vingt mille US Dollars (USD 1.020.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) de façon à le réduire à un montant de un million de US Dollars (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

5 Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

6 Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin de mettre en oeuvre la réduction de capital.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'assemblée a été valablement convoquée le 5 janvier 2010 et qu'il ressort de la liste de présence que 920 actions, représentant 76% du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée A DECIDE de constater le rachat par la Société des Actions Rachetables avec le produit de l'émission par le Conseil d'Administration de quatre-vingts (80) nouvelles actions rachetables dans les limites du capital autorisé en conformité avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la "Loi"), en vue de leur annulation. La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Deuxième résolution

L'assemblée A DECIDE d'approuver l'annulation des Actions Rachetables et de réduire le capital social, consistant en un million deux cent dix mille US Dollars (USD 1.210.000,-) représenté par mille deux cent dix (1.210) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de quatre-vingt mille US Dollars (USD 80.000,-) de façon à le réduire à un montant de un million cent trente mille US Dollars (USD 1.130.000,-) représenté par mille cent trente (1.130) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Troisième résolution

L'assemblée A DECIDE de réduire encore le capital social, consistant en un million cent trente mille US Dollars (USD 1.130.000,-) représenté par mille cent trente (1.130) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de cent dix mille US Dollars (USD 110.000,-), de façon à le réduire à un montant de un million

vingt mille US Dollars (USD 1.020.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, en rachetant et annulant les cent dix (110) actions rachetables détenues par M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gaige, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornelis Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann en conformité avec les articles 49-2 et suivants de la Loi et les statuts de la Société.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Quatrième résolution

L'assemblée A DECIDE d'approuver l'annulation, en conformité avec les articles 49-2 et suivants de la Loi, de vingt (20) actions rachetables détenues par la Société et la réduction supplémentaire du capital social consistant en un million vingt mille US Dollars (USD 1.020.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune, d'un montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), de façon à le réduire à un montant de un million de US Dollars (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Cinquième résolution

L'assemblée A DECIDE de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivant afin de refléter les résolutions précédentes:

"Art. 6. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à un million de US Dollars (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions rachetables. Chaque action émise a une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) et est entièrement libérée."

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Sixième résolution

L'assemblée A DECIDE de conférer tous pouvoirs à tout membre du conseil d'administration de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus, et en particulier de payer dix mille US Dollars (USD 10.000,-) à chacun des individus suivants, M. Gerard Francis Anderson, M. Andrew Robert Brogan, M. Greg Fitchman, M. Gerald Earl Gaige, M. Trevor John Link, M. Cathal Anthony Lyons, M. James Ian Mandel, M. Philipp Alexander Turowski, M. Willem Cornelis Van Hoeven, M. Anastasia Vinogradova and M. Martin Wiedemann, au plus tôt trente (30) jours après la publication du présent acte, pour complet paiement du prix de rachat des actions annulées.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 920 actions

Votes contre: 0 action

Abstentions: 0 action

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. TUROWSKI, N. GAUZES, R.-M. ARCANGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3968. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010021761/271.

(100017254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Piphi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1834 Luxembourg, 21, rue Jean-Pierre Koltz.

R.C.S. Luxembourg B 151.051.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian BRUCK, gérant de sociétés, né le 25 mai 1960 à Luxembourg, demeurant au 70, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2.- Monsieur Patrice POUILLARD, gérant de sociétés, né à Saint Maur (94 France) le 28 février 1970, demeurant à F-75019 Paris, 13, Villa des Lilas

3.- Monsieur Jacques GRIMAULT, gérant de sociétés, né à Issoudun (36 France) le 16 juillet 1954, demeurant à F-75018 Paris, 32, Avenue de la Porte de Clignancourt, Hall 2, appartement N°44

ici représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 18 janvier 2010,

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Piphi".

Art. 3. La société a pour objet:

- toutes opérations commerciales de sites internet et activités connexes,

- les productions audiovisuelles et les investissements dans des sociétés de productions audiovisuelles et de cinéma
La société pourra effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand - Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par mille (1000) parts sociales sans valeur nominale, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christian BRUCK, trois cent trente-trois parts sociales, 333

2.- Monsieur Patrice POUILLARD trois cent trente-trois parts sociales, 333

3.- Monsieur Jacques GRIMAULT, trois cent trente-quatre parts sociales, 334

Total: mille parts sociales, 1000

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés avec effet au 31 décembre suivant.

Les associés restants disposeront du droit de reprendre les parts de l'associé sortant, la valeur sera déterminé d'après le dernier bilan approuvé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par les gérants qui seront nommés par l'assemblée générale.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir l'unanimité des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi L-1834 Luxembourg, 21 rue J.P. Koltz.
- 2.- Est nommé gérant Monsieur Christian BRUCK, né le 25 mai 1960 à Luxembourg, demeurant au 70, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg. Il pourra engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BRUCK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3963. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010021766/116.

(100017171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

In the year two thousand and ten, the twenty-second day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10, Merseyweg, 3197 KG Botlek-Rotterdam, the Netherlands (the Sole Shareholder), hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Vantico Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 72.959 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 under the name of Avanti n° 2 S.A., pursuant to a deed of Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 4 December 2009 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder owns all the 29,086,602 shares of the Company without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 11,976,500.128 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 240,000,000 without issuing new shares of the Company (and hence increasing the accounting par value of the existing shares of the Company), together with share premium.

3. Subscription to, and payment in full, by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Reorganisation of the share capital of the Company by increasing the number of existing shares of the Company from 29,086,602 to 240,000,000 (and hence reducing the accounting par value of the existing shares of the Company).

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes specified under items 3. and 4. above.

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 11,976,500.128 in order to bring the share capital of the Company from its current amount to an amount of USD 240,000,000 without issuing new shares of the Company (and hence increasing the accounting par value of the existing shares of the Company).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares (i) to subscribe to the share capital increase of the Company and (ii) to fully pay it up by means of a contribution in kind consisting of an intra-group receivable (the Receivable).

The Receivable has a principal amount of USD 16,000,000 of which USD 11,976,500.128 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and USD 4,023,499.872 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivable contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by (i) a balance sheet of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reorganise the share capital of the Company by increasing the number of existing shares of the Company from 29,086,602 to 240,000,000 (and hence reducing the accounting par value of the existing shares of the Company).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above second and third resolutions, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at USD 240,000,000 (two hundred and forty million US dollars) represented by 240,000,000 (two hundred and forty million) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares of the Company, and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., une société de droit des Pays-Bas ayant son siège social au 10, Merseyweg, 3197 KG Botlek-Rotterdam, Pays-Bas (l'Associé Unique), ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.959 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 sous le nom de Avanti n° 2 S.A. suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 4 décembre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 29.086.602 parts sociales de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.976.500,128 USD de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel à 240.000.000 USD sans émission de nouvelles parts sociales de la Société (et par conséquent en augmentant le pair comptable des parts sociales existantes de la Société), avec prime d'émission.

3. Souscription et libération intégrale par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Réorganisation du capital social de la Société en augmentant le nombre de parts sociales existantes de la Société de 29.086.602 à 240.000.000 (et par conséquent en réduisant le pair comptable des parts sociales existantes de la Société).

5. Modification consécutive de premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées sous les points 3. et 4. ci-dessus.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

7. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 11.976.500,128 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 240.000.000 USD sans émission de nouvelles parts sociales de la Société (et par conséquent en augmentant le pair comptable des parts sociales existantes de la Société).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par les présentes (i) souscrire à l'augmentation de capital de la Société et (ii) la libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance intra-groupe (la Créance).

La Créance a une valeur de 16.000.000 USD desquels 11.976.500,128 USD sont à affecter au compte capital social de la Société et 4.023.499,872 USD sont à affecter au compte prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité, le caractère certain et liquide et la valeur de la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique sont certifiés par (i) un bilan de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis par les organes de gestion de la Société et de l'Associé Unique (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la Société en augmentant le nombre de parts sociales existantes de la Société de 29.086.602 à 240.000.000 (et par conséquent en réduisant le pair comptable des parts sociales existantes de la Société).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les deuxième et troisième résolutions qui précèdent, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 240.000.000 (deux cent quarante millions d'euros), représenté par 240.000.000 (deux cent quarante millions) de parts sociales sans valeur nominale."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises de la Société, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3817. Reçu soixante-quinze euros EUT 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021734/177.

(100017173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 18.584.620,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under the registration number 4298631, having its registered office

at The Corporation Trust company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, by virtue of a proxy given on 7 January 2010,

2. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P., an exempted Cayman Islands limited partnership, registered with the Registrar of exempted Limited Partnership under the registration number 16332, with registered office at South Church Street, KY - KYI-9002 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, by virtue of a proxy given on 30 December 2009,

3. Butterfield Trust (Guernsey) Limited, a limited partnership, registered in Guernsey under the registration number 31645, with registered office at Gategny Esplanade, BGU - GYI 3AP St. Peter Port, Guernsey, by virtue of a proxy given on 3 January 2010,

4. Oyvind Husby, with address at 2, Lovsetfaret, N-1188 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009,

5. Kjell Hammer, with address at 56A, Utsiktveien, N-1482 Nittedal, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009,

6. Stian Skrefsrud, with address at 2B, Inkognitogaten, N-0258 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009,

7. Rolf Bive, with address at 5, Lovinselund, N-0287 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 14 December 2009,

8. Kjell Strrandenaes, with address at 1D, Sorbyhaugen, N-0377 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009,

9. Tom Jahr, with address at 4, Arnstein Arnebergsvei, N-0274 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009,

10. Borge Elle, with address at 6B, Tallbergveien, N-0116 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 14 December 2009,

11. Espen Wallin, with address at Kasebacken Nordlied, S-45293 Stromstad, Sweden, by virtue of a proxy given on 15 December 2009,

12. Jarle Berggaard, with address at 284, Roykenveien, N-1389 Heggedal, Norway, by virtue of a proxy given on 8 December 2009,

13. Christophe Brod, with address at 15, Berget, N-1407 Vinterbro, Norway, by virtue of a proxy given on 15 December 2009,

14. Even Kristoffersen, with address at 11, Oscar Borgs vei, N-1472 Fjelhammer, Norway, by virtue of a proxy given on 15 December 2009,

15. Janne Espevalen, with address at 7, Hemingveien, N-0772 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 7 December 2009,

16. Sondre Aarrestad, with address at 5, Neptunveien, N-0493 Oslo, Norway, by virtue of a proxy given on 7 December 2009,

17. Dan Ramunddal, with address at 12C, Myrveien, N-1397 Nesoya, Norway, by virtue of a proxy given on 11 December 2009.

(the "Shareholders"),

here represented by Mrs. Carolin Weirauch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue the above mentioned proxies given by the Shareholders.

The said proxies, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders are all the shareholders of Seema Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.615 incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 425 of 19 February 2008 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 16 October 2009 not published yet (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at NOK 18,584,620 (eighteen million five hundred eighty-four thousand six hundred twenty Norwegian Kroner) divided into 3,638,593 (three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three) Preference Class A Shares, 3,638,593 (three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three) Preference Class B Shares, 3,638,593 (three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three) Preference Class C shares, 3,638,593 (three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three) Preference Class D Shares, 3,638,593 (three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three) Preference Class E Shares; 78,327 (seventy-eight thousand three hundred twenty-seven) Ordinary Class A Shares, 78,327 (seventy eight thousand three hundred twenty-seven) Ordinary Class B Shares, 78,327 (seventy-eight thousand three hundred twenty-seven) Ordinary Class C Shares, 78,327 (seventy-eight thousand three hundred twenty-seven) Ordinary

Class D Shares, 78,327 (seventy-eight thousand three hundred twenty-seven) Ordinary Class E Shares and 20 (twenty) Common Shares with a nominal value of NOK 1 each.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Acknowledgement of the resignation of Mr. Gordon HOLMES and Mr. Michael BERTISCH as B Managers of the Company and discharge to be granted to Mr. Gordon HOLMES and Mr. Michael BERTISCH for the exercise of their mandates;

2 Appointment of Mr Andrew FREY and Mr Peter EZERSKY as new B Managers for unlimited duration;

3 Amendment of Article 9 of the Company's articles of association to reflect the change in the composition of the board of managers;

4 Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders have been informed that Mr. Gordon HOLMES and Mr Michael BERTISCH have resigned from their mandates as managers of category B of the Company with immediate effect. The Shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Gordon HOLMES and Mr Michael BERTISCH from their mandates as managers of category B with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandates.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint the following persons as new Managers of category B of the Company with immediate effect as of the date of this shareholders' meeting and for an unlimited period of time:

- Mr Andrew FREY, born on 11 April 1975 in New York, United States of America, residing at 1133 Park Avenue, Apt. 16W, New York, NY 10128, United States of America;

- Mr Peter EZERSKY, born on 10 December 1960 in New York, United States of America, residing at 765 Park Avenue, Apt. 8B, New York, NY 10021, United States of America.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 9 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of Alain STEICHEN, born on 28 April 1958 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Christophe CAHUZAC, born on 26 October 1972 in Saint-Mard, Belgium (the "A Managers"), Andrew FREY, born on 11 April 1975 in New York, United States of America, and Peter EZERSKY, born on 10 December 1960 in New York, United States of America (the "B Managers"), (the A Managers and the B Managers being collectively, the "Managers"). The holders of Common Shares shall have exclusive right to propose candidates for the appointment, revocation or replacement of a Manager, which replacement shall require an amendment of the present Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles of association are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4298631, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, par procuration donnée le 7 janvier 2010;

2. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P., dont le siège social est à Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, registre au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 16332, par procuration donnée le 30 décembre 2009,

3. Butterfield Trust (Guernsey) Limited (comme dépositaire de Seema Management S.à r.l. Employee Benefit Trust), dont le siège social est à Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, par procuration donnée le 3 janvier 2010;

4. Oyvind Husby, demeurant au 2. Lovsetfaret, N-1188 Oslo, par procuration donnée le 11 décembre 2009;

5. Kjell Hammer, demeurant au à 56A Utsiktveien, N-1482 Nittedal, par procuration donnée le 11 décembre 2009;

6. Stian Skresfrud, demeurant au 2B, Inkognitogaten, N-0258 Oslo, par procuration donnée le 11 décembre 2009;

7. Rolf Bive, demeurant au 5, Lovisenlund, N-0287 Oslo, par procuration donnée le 14 décembre 2009;

8. Kjell Sigurd Strandenaes, demeurant au 1D, Sorbyhaugen, N-0377 Oslo, par procuration donnée le 11 décembre 2009;

9. Tom Jahr, demeurant au 4, Arnstein Arnebergsvei, N-0274 Oslo, par procuration donnée le 11 décembre 2009;

10. Borge Elle, demeurant au 6B, N-0116 Oslo, par procuration donnée le 14 décembre 2009;

11. Espen Wallin, demeurant au Kasebacken Nordlied, S-45293 Stromstad, par procuration donnée le 15 décembre 2009;

12. Jarle Berggaard, demeurant au 284, Roykenveien, N-1389 Heggedal, par procuration donnée le 8 décembre 2009;

13. Christophe Brod, demeurant au 15, Berget, N-1407 Vinterbro, par procuration donnée le 15 décembre 2009;

14. Even Kristoffersen, demeurant au 11, Oscar Borgsvei, N-1472 Fjelhammer, par procuration donnée le 15 décembre 2009;

15. Janne Espevalen, demeurant au 7, Hemingveien, N-0772 Oslo, par procuration donnée le 7 décembre 2009;

16. Sondre Aarrestad, with address at 5, Neptunveien, N-0493 Oslo, Norway, par procuration donnée le 7 décembre 2009; et

17. Dan Ramunddal, with address at 12C, Myrveien, N-1397 Nesoya, Norway, par procuration donnée le 11 décembre 2009.

(les "Associés"),

représentés aux fins des présentes par Mme Carolin Weirauch, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes des procurations mentionnées ci-dessus données par les Associés.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés constituent l'ensemble des associés de Seema Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.615, constituée suivant acte de Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 7425 du 19 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Me Martin Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 16 octobre 2009, pas encore publié (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à 18.584.620 NOK (dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt Couronnes Norvégiennes) divisé en 3.638.593 (trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.638.593 (trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, 3.638.593 (trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, 3.638.593 (trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, 3.638.593 (trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E; 78.327 (soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, 78.327 (soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, 78.327 (soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, 78.327 (soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, 78.327 (soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et 20 (vingt) Parts Sociales Communes ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

III. Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, reconnaissent être parfaitement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation de la démission de Mr Gordon HOLMES et Mr Michael BERTISCH en tant que gérants de catégorie B de la Société et décharge leur devant être attribuée pour l'exercice de leurs mandats.

2 Nomination de M. Andrew FREY and M. Peter EZERSKY en tant que nouveaux gérants de catégorie B pour une durée illimitée.

3 Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter la modification de la composition du conseil de gérance.

4 Divers.

IV. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont été informés que M. Gordon HOLMES et M. Michael BERTISCH ont démissionné de leur poste de gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat. Les Associés ont décidé d'approuver la démission de M. Gordon HOLMES et M. Michael BERTISCH en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat à dater de la date de la présente assemblée des actionnaires et pour une durée illimitée:

- M. Andrew FREY, né le 11 Avril 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1133 Park Avenue, Apt. 16W, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Peter EZERSKY, né le 10 Décembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 765 Park Avenue, Apt. 8B, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Gérants.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de Alain STELCHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Christophe CAHUZAC, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, (les "Gérants de Catégorie A"), Andrew FREY, né le 11 Avril 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et Peter EZERSKY, né le 10 Décembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, (les "Gérants de Catégorie B"), (les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B étant ensemble les "Gérants"). Les détenteurs de Parts Sociales Communes ont un droit exclusif pour proposer des candidats pour la nomination, révocation ou remplacement d'un Gérant, lequel remplacement impose une modification des présents Statuts."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges payables par la Société en raison de la présente modification aux statuts sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur la demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Weirauch et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2919. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021691/219.

(100017030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

C.P.TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 151.059.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur João Carlos PAIVA SANTOS, indépendant, né à Taverda, Figueira da Foz (P) le 11 août 1963, demeurant à L-8092 Bertrange, 20, rue Schauwenburg.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C.P.TEC S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'entretien de matériaux pour le secteur horeca, et de jeux automatiques, ainsi que des produits y relatifs.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur João Carlos PAIVA SANTOS et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur João Carlos PAIVA SANTOS, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-8069Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J.C. PAIVA SANTOS, A. DE FATIMA SILVA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2070. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010021774/76.

(100017374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Quadraus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 125.558.

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QUADRAUS S.A.", (matr. 2007 2207 255), ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.558,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1225, du 21 juin 2007, modifiée suivante acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 30 janvier 2008.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Véronique FINK, née le 29 décembre 1983 à Malmedy (B), demeurant à B-4960 Malmedy, 6, rue des Princes-Abbés;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, vers L-9227 Diekirch, 50, Esplanade et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

24473

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Clervaux vers L-9227 Diekirch, 50, Esplanade et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2^e. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. FINK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2010. DIE/2010/684. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021210/55.

(100016706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

ENEC European-Nitrogen-Equipment-Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, Port de Merttert.

R.C.S. Luxembourg B 107.295.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022809/10.

(100017573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

P.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.050.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme holding "PEW Luxembourg Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29 555,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Mademoiselle Monique GOERES, prénommée, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "P.F.L. S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47050 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 1^{er} mars 1994, publié au Mémorial C numéro 255 de 1994, et dont les statuts ont été modifiés par décision du conseil d'administration lors de la conversion du capital en Euros prise sous seing privé en date du 29 décembre 1999, publiée au Mémorial C numéro 623 du 1^{er} septembre 2000.

2) Que le capital de la Société est fixé à quatre cent soixante et onze mille Euro (EUR 471.000,-), représenté par dix-neuf mille (19.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 29 décembre 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

Constatation

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2010. Relation GRE/2010/117. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021696/73.

(100017263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

LuxFoto a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9045 Ettelbruck, 3, Grondwee.

R.C.S. Luxembourg F 8.219.

STATUTEN

Art. 1. Der Sitz von Luxfoto a.s.b.l ist in Ettelbrück gelegen in der: Grondwee, 3 L - 9045 Ettelbrück.

Art. 2. Die A.s.b.l untersteht dem Gesetz vom 21 April 928 mit den Artikeln 22 bis 25 des Gesetzbuch für A.s.b.l..

Art. 3. Luxfoto a.s.b.l verfolgt das Ziel auf allen möglichen Festen und Organisationen die Leute zu fotografieren und diese dann im Internet auf der Seite WWW.LUXFOTO.LU zu veröffentlichen.

Art. 4. Luxfoto a.s.b.l ist politisch und religiös neutral. Er darf keiner politischen Partei und keiner politischen oder religiösen Gruppe beitreten.

Art. 5. Luxfoto a.s.b.l ist gerne zur Zusammenarbeit mit den anderen Vereinen des Dorfes und der Gemeinde bereit. Zu den Aktivitäten kann durchaus auch eine gemeinsame Aktion mit anderen Jugendvereinen oder anderen Vereinigungen außerhalb der Gemeinde gehören.

Art. 6. Die leitenden Organe von Luxfoto a.s.b.l sind der Verwaltungsrat und die Generalversammlung.

Art. 7. Personen aller Gemeinden dürfen nach Einverständnis des Verwaltungsrates bei Luxfoto a.s.b.l beitreten, falls sie mindestens 18 Jahre alt sind. Das Verlassen des Vereins bedarf der Schriftform.

Art. 8. Alle Mitglieder zahlen einen vom Verwaltungsrat festgelegten und von der Generalversammlung bestätigten Jahresbeitrag von max. 20 euro. Die Mitgliedsgebühren werden in der Generalversammlung erhoben. Bei Nichtzahlung der Gebühren binnen einem Monat nach der Generalversammlung wird die Mitgliedschaft hinfällig.

Art. 9. Die Generalversammlung ist das oberste Organ von Luxfoto a.s.b.l. Sie wird von den aktiven Mitgliedern gebildet. Sie wird zu Beginn eines jeden Jahres, bis spätestens Ende März des laufenden Jahres abgehalten.

Die Generalversammlung wählt den Verwaltungsrat. Sie kontrolliert die allgemeine Lage von Luxfoto a.s.b.l und den Kassenbestand und gibt dem Verwaltungsrat Entlastung. Sie kann die Statuten abändern und Luxfoto a.s.b.l auflösen.

Im Falle einer Auflösung von Luxfoto a.s.b.l verfällt das Gesellschaftsvermögen dem Wohltätigkeitsbüro der Gemeinde.

Art. 10. Die Generalversammlung ist beschlußfähig, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Ist diese Zahl nicht erreicht, wird binnen Monatsfrist eine zweite Generalversammlung einberufen. Diese ist beschlußfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat erledigt die laufenden Geschäfte des Vereins. Er besteht aus mindestens 3 Mitgliedern: einem Präsidenten, einem Sekretär, einem Kassierer.

Art. 12. Der Verwaltungsrat wird auf die Dauer von 4 Jahren gewählt, und dies unter den aktiven Mitgliedern, die ihre Kandidatur beim Präsidenten oder Sekretär einreichen. Der Präsident wird in einem getrenntem Wahlgang unter den Verwaltungsratsmitgliedern von der Generalversammlung bestimmt. Die Verwaltungsratsmitglieder bestimmen unter sich den Kassierer und Sekretär.

Art. 13. Ein Mindestalter von 18 Jahren ist erforderlich um für den Verwaltungsrat zu kandidieren.

Art. 14. Der Kassierer hat jedes Jahr der Generalversammlung einen ausführlichen Bericht über Einnahmen und Ausgaben sowie über die finanzielle Situation von Luxfoto a.s.b.l vorzulegen. Er sorgt für die gute Führung der Bankkonten von Luxfoto a.s.b.l. Alle Transfertaktionen in diesem Bereich sind nur gültig, wenn der Sekretär oder der Präsident gegengezeichnet haben.

Art. 15. Der Sekretär führt Bericht über die Aktivitäten von Luxfoto a.s.b.l. Er resümiert in kurzen Wörtern die Verwaltungsratsversammlungen und setzt die Generalversammlung hiervon in Kenntnis.

Art. 16. Der Verwaltungsrat erledigt die laufenden Geschäfte. Er wacht über das Einhalten der Statuten. Die Mitglieder von Luxfoto a.s.b.l müssen dem Verwaltungsrat Gehorsam leisten.

Art. 17. Jedes Mitglied von Luxfoto a.s.b.l ist verpflichtet aktiv den Versammlungen beizuwohnen und an den Tätigkeiten von Luxfoto a.s.b.l mitzuarbeiten.

Art. 18. In den Versammlungen werden keine persönlichen Streitigkeiten geduldet. Luxfoto a.s.b.l darf sich nicht in Einzelgruppen (Cliques) aufteilen.

Art. 19. Falls ein Mitglied den Versammlungen oder sonstigen Organisationen nicht beiwohnen kann, ist er verpflichtet, sich beim Präsidenten oder Sekretär abzumelden.

Art. 20. Mitglieder, welche in ernster Weise die Statuten mißachten oder dem Verein schaden, können vom Verwaltungsrat von Luxfoto a.s.b.l ausgeschlossen werden.

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Ettelbrück, den 1 Januar 2010.

Référence de publication: 2010021240/56.

(100016568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.863.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "H.H. AGENCY INTERNATIONAL S.A. HYGIENE AND HEALTH", établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78863, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 du 30 mai 2001,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée "REVICONCONSULT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139013, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2010. Relation GRE/2010/45. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010022335/56.

(100017554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mrs Elodie LUKSYS, private employee, residing in Luxembourg,

acting as representative of the board of directors Manager of OI-Games S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 147203 (hereafter "the Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 8th December 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 13th July, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 of 12th August, 2009 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 2nd, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed corporate capital is set at EUR 7,338,330.- (seven million three hundred thirty-eight thousand three hundred thirty Euros), divided into 733,833 (seven hundred thirty-three thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 25,000,000.- (twenty-five millions Euros) divided into 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4.- Pursuant to paragraph 5.4 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on the 13rd of July 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.- Through its resolution dated December 8th, 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital in an amount of EUR 90,000.- (ninety thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of at EUR 7,338,330.- (seven million three hundred thirty-eight thousand three hundred thirty Euros) up to EUR 7,428,330.- (seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros), by the creation and issue of 9,000 (nine thousand) new Shares of a par value of EUR 10.- (ten EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6.- The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 90,000.- (ninety thousand Euros) shall be allocated to the share capital.

The proof of the total payment of EUR 90,000.- (ninety thousand Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7.- As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set EUR 7,428,330.- (seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred thirty Euros), divided into 742,833 (seven hundred forty-two thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at one thousand one hundred Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elodie LUKSYS, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Games S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. S. Luxembourg section B numéro 147203 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 décembre 2009.

Un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 12 août 2009 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 7.338.330,- (sept millions trois cent trente-huit mille trois cent trente euros), divisé en 733.833 (sept cent trente-trois mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), composé de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

4.- Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 13 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.- Par sa résolution du 8 décembre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 7.338.330,- (sept millions trois cent trente-huit mille trois cent trente euros) à EUR 7.428.330,- (sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros), par la création et l'émission de 9.000 (neuf mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

6.- Les Nouvelles Actions de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de la souscription, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) a été affecté au capital social.

La preuve du paiement du montant total de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

9.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 7.428.330,- (sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente euros), divisé en 742.833 (sept cent quarante-deux mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

24479

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Luksys, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021697/125.

(100017390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Kanta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.364.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2009

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société KANTA S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2010.

Pour KANTA S.A. (en liquidation)

Monsieur Luc VERELST

Le liquidateur

Référence de publication: 2010023483/17.

(100018743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Oil Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.125.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2009

1. La modification de l'adresse professionnelle de Monsieur Gregory GUISSARD, membre A du Directoire, licencié en droit, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement désormais au 7, rue de l'Arquebuse, CH.-1204 Genève (Suisse), est actée.

2. La démission de Madame Sabine PERRIER, née le 22 avril 1959 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en qualité de membre B du Directoire, est acceptée.

3. Est nommée en son remplacement, en tant que membre B du Directoire, la société MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC n°451.957, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152, British Virgin Islands, représentée par Monsieur Stéphan LE GOUEFF, né le 14 décembre 1958 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en sa qualité de représentant permanent. Le mandat de la société MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION aura une durée de 2 ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

4. Les mandats en tant que membre du Directoire de:

- Monsieur Grégory GUISSARD, licencié en droit, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève (Suisse), en qualité de membre A;

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek. (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de membre A;

- Monsieur Stéphan LE GOUEFF, avocat à la cour, né le 14 décembre 1958 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, en qualité de membre B;
sont reconduits pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait le 3 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

OIL RESSOURCES S.A.

Signatures

Membre A / Membre B

Référence de publication: 2010022682/32.

(100017583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Courtage Textile Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.349.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jacques COHN, courtier, demeurant à B-1457 Tourinnes-St-Lambert/Walhain, Drève Marie-Thérèse, 8.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS s.à r.l." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40349, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 449 du 7 octobre 1992, et que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Francis Kessler, prénommé, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 784 du 26 octobre 2000.

- Que le capital social de la Société de cinq cent mille anciens francs luxembourgeois (500.000.- LUF), soit douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) est représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille anciens francs luxembourgeois (1.000.- LUF), soit douze virgule trente-neuf euros (12,39 EUR) chacune, entièrement détenues par l'associé unique, le comparant Jacques Cohn.

- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique, a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

Ceci dit, Monsieur Jacques Cohn, prénommé, agissant en sa qualité de liquidateur de la société "COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS s.à r.l.", a déclaré au notaire:

- a) que tous les actifs ont été réalisés et sont devenus la propriété de l'associé unique;
- b) que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou sont dûment provisionnés;
- c) que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, il entend assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- d) que la liquidation de la Société est donc à considérer comme clôturée;
- e) que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- f) que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à B-6700 Arlon, avenue Patton, 52.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Cohn, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC/2009/51949. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021752/44.

(100016545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.